

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 février 2011

---

**FONCTIONNEMENT DES MAISONS DÉPARTEMENTALES  
DES PERSONNES HANDICAPÉES - (n° 3146)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 6

présenté par  
Mme Carrillon-Couvreur, M. Sirugue, Mme Oget, Mme Pinville,  
M. Renucci, Mme Duriez, M. Dufau  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 5**

À l'alinéa 4, après le mot :

« groupement »,

insérer les mots :

« ainsi que la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les amendements présentés par les élus départementaux souhaitent que la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées joue un rôle pivot pour le compte de l'État, au plan local, dans le dispositif des MDPH.

Tel est l'objet de cet amendement.